

DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2025CM06

SIVOM de la Communauté
du Béthunois

Approbation des
participations 2025

Convocation du
22 janvier 2025

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Aimé ROUSSEY, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Delphine LECOCQ, Alain DIENI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Frédéric DISSAUX, Didier FATOU, Betty BEN, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Rosanna GILLET.

Était absent : Mr Frédéric DREZE

Pouvoirs :

Mr Frédéric DISSAUX à Mr Alain COQUERELLE
Mme Betty BEN à Mme Annick SAVOLDELLI

Madame Claudie MARTEL est élue Secrétaire de séance.

Considérant qu'il convient de se prononcer sur l'état des participations de l'année 2025 du SIVOM de la Communauté du Béthunois qui s'établit comme suit :

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 15

Compétences	Montant 2025
Frais de structure	32 992,00 €
Voirie Entretien	7 000,00 €
Voirie nettoyage	10 500,00 €
Voirie déneigement	5 000,00 €
Eclairage public	15 000,00 €
Signalisation horizontale et verticale	7 000,00 €
Signalisation tricolore	9 000,00 €
Espaces verts	10 000,00 €

Serres intercommunales	5 000,00 €
Entretien des friches industrielles	17 000,00 €
Entretien des chemins de randonnées	7 000,00 €
Défense incendie	5 000,00 €
Relais assistantes maternelles	3 950,00 €
Montant des participations Compte 6558	134 442,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'état des participations dues au SIVOM de la Communauté du Béthunois pour l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.